



Association ARGOS 42
109 Chemin de jangelaude
42800 GENILAC
FRANCE
RNA : W423015141
SIREN : 924 667 645
contact@association-argos42.com

Genilac, le 23/12/2024

Objet : Lettre de soutien à l'association Cœur sur Pattes 42 et sa présidente, Madame Diane Gouhier

Madame, Monsieur,

En tant que président de l'association ARGOS 42, de protection animale, mes équipes et moi-même avons eu l'occasion de collaborer à plusieurs reprises avec l'association Cœur sur Pattes. Nous avons d'ailleurs plusieurs projets de partenariat en commun. À chaque fois, sans aucune exception, nous avons été témoins de l'engagement immense des équipes de Cœur sur Pattes et de l'application et du dévouement de sa présidente, Madame Diane Gouhier.

C'est ainsi que nous avons été profondément choqués par la situation de Riya, cette chienne maltraitée. Mais, malheureusement, des histoires similaires à celle de Riya, avec des faits similaires, sont trop fréquentes dans le domaine de la protection animale. Ce qui nous a le plus indignés, c'est la procédure juridique engagée contre la présidente de cœur sur pattes, qui, rappelons-le, s'est immédiatement rendue sur place pour secourir cette chienne. Cet acte de bravoure mérite-t-il une telle réprimande ? Madame, Monsieur, auriez-vous eu un tel courage dans une situation similaire ?

Il est d'autant plus scandaleux de constater que ce sauvetage, au contraire, a conduit à 24 heures de garde à vue pour Madame Gouhier et une mise en jugement pour "vol de chien". Cela soulève des questions sur l'application des lois en matière de protection animale et la manière dont les défenseurs des animaux sont parfois traités. Nous appelons à ce qu'une enquête transparente et équitable soit menée pour établir les faits, afin de garantir la protection des animaux sans que ceux qui œuvrent pour leur bien-être ne soient réprimés.

Nous tenons à rappeler que la plainte a d'abord été déposée par mon homologue pour maltraitance animale, une infraction inscrite dans le code pénal, qui, par un retournement de situation, semble être utilisée contre ceux qui agissent pour le bien-être des animaux. Il est incompréhensible que ceux qui sauvent des vies soient traités de cette manière.

Dans ces moments, la solidarité est primordiale, et nous réaffirmons notre soutien total à l'association Cœur sur Pattes et sa présidente, Madame Diane Gouhier, quels que soient les résultats du jugement. Nous restons aux côtés de l'association dans cette épreuve, déterminés à continuer de défendre nos valeurs communes de respect et de bien-être animal. Nous appelons à une prise de position juste et équitable en faveur de ceux qui œuvrent sans relâche pour le bien-être des animaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M.Praud Baptiste
Président ARGOS 42



07 49 10 01 05



www.association-argos42.com



contact@association-argos42.com